

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col.
DCE téléchargeable gratuitement sur <https://www.marches-securises.fr>
Renseignements complémentaires : service des marchés publics.
laetitia.magniant@larochesurion.fr
Demande écrite via la plateforme de dématérialisation marchés sécurisés.
Date limite de réception des offres : 15 juillet 2019 à 12 h 30.

Commune de Challans

Mise en place d'un concept scénographique cohérent sur le thème de Noël

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Challans. Correspondant : M. le Maire, hôtel de ville, BP 239, 85302 Challans cedex.
Objet du marché : mise en place d'un concept scénographique cohérent sur le thème de Noël.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
- prix (25 %),
- qualités artistiques du projet (50 %),
- qualités environnementales et techniques (25 %).

Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : vendredi 12 juillet 2019 à 17 h 45.
Renseignements complémentaires : retrait du dossier de consultation par voie électronique via le service www.marches-securises.fr mot-clé : "ville de Challans".
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 juin 2019.
Date limite de réception des offres : 12 juillet 2019 à 17 h 45.

Commune de Corsept

Mission de maîtrise d'oeuvre Aménagement des espaces publics terrestres du Port de la Maison Verte

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Corsept. Correspondant : Mme Céline Duigou, 6, rue de la Mairie, 44560 Corsept.
Courriel : secretariatgeneral@corsept.fr

Objet du marché : mission de maîtrise d'oeuvre, aménagement des espaces publics terrestres du Port de la Maison Verte.
Type de marché : services.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges).
Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 18 juillet 2019 à 23 h 30.
Date limite de réception des offres : 9 septembre 2019 à 12 h 30.
Date d'envoi du présent avis : 17 juin 2019.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier

Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du stockage des produits de traitement d'eau, de la piscine couverte Océanille (relance suite lots infructueux)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes de l'Île de Noirmoutier. Correspondant : M. le Président, rue de la Préa-au-Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-Ile. Tél. 02 51 35 89 89. Fax 02 51 39 51 04.
Courriel : achats@iledenoirmoutier.org

Objet du marché : travaux de mise en accessibilité et mise aux normes du stockage des produits de traitement d'eau, de la piscine couverte Océanille sur l'île de Noirmoutier (relance suite lots infructueux).
Lieu d'exécution : Île de Noirmoutier.

Classification CPV : 45262650, 43324100, 45421100, 45430000, 45232430.
Caractéristiques principales : 2 phases de travaux divisées en 7 lots dont 4 lots relancés (lot 2 : bardage bois, menuiseries intérieures, équipements de vestiaires ; lot 3 : serrurerie, métallerie ; lot 4 : étanchéité, carrelage ; lot 6 : fluides).
Une visite du site est conseillée.
Les variantes libres ne sont pas autorisées. Il n'y a pas de variante imposée.

Date prévisionnelle de début des travaux : 2 septembre 2019.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : paiement par mandat administratif sous 30 jours, fonds propres communautaires de communes.
Unité monétaire : l'euro.

Critères de sélection des candidatures : les candidatures qui ne sont pas recevables, celles non accompagnées des pièces mentionnées et celles ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières conformément au Code de la commande publique et au règlement de la consultation.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : celles fixées dans le règlement de consultation.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : vendredi 12 juillet 2019 à 12 h 30.
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : le candidat transmettra obligatoirement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation (<https://www.marches-securises.fr>) sous la référence «CC-ile-de-Noirmoutier_85_20190618W2_01».

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : en téléchargement gratuitement sur le site : <https://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 juin 2019.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : communauté de communes. Correspondants : M. Michaud et M. Delhomme de CD21 (MOE).

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00. Télécopieur 02 40 99 46 58.

Organe chargé des procédures de médiation : Direccte des Pays de la Loire, 22, mail Pablo-Picasso, BP 24209, 44042 Nantes cedex 1. Tél. 02 53 46 79 83. Fax 02 53 46 79 79. Mail : paydsd.ccira@direccte.gouv.fr

Marchés privés

- le prix des travaux en fonction de la qualité des équipements proposés (30 %),
- le respect du planning global (15 %).
Renseignements complémentaires :
Adresse à laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu : plateforme de dématérialisation de Vendée Logement esh pour téléchargement du dossier et réponse en ligne sur le site La Compagnie du Logement, espace entreprises.
Correspondant technique : service développement, tél. 02 51 45 25 46.
Fax 02 51 46 13 04. Mail : a.lenoir@cie-logement.fr
Correspondant administratif : service achats, tél. 02 51 45 23 65.
Fax 02 51 46 13 04. Mail : j.challet@cie-logement.fr
Date limite de remise des offres : lundi 15 juillet à 12 h 00 au plus tard.

Avis administratifs

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n° 19-001 en date du 10 mai 2019 du président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, il sera procédé à une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) arrêté le 12 février 2019.

À la fin de cette procédure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan sera l'autorité compétente pour approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
Durée de l'enquête publique : du 17 juin 2019 à 8 h 45 au 19 juillet 2019 jusqu'à 17 h 45 inclus, soit pendant une durée de 33 jours.

Constitution du dossier : le dossier soumis à l'enquête publique comprendra :
- le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical le 12 février 2019 composé des pièces suivantes :
- le rapport de présentation constitué en 3 tomes et comportant notamment l'évaluation environnementale du projet,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

- le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, ainsi que des personnes publiques consultées et des EPCL membres du Syndicat Mixte ou voisins du périmètre du SCoT du Nord-Ouest Vendée,
- le bilan de la concertation,
- un recueil des pièces administratives comprenant : l'arrêté préfectoral n° 75/SPS/10 de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 1er avril 2010,
- l'arrêté préfectoral n° 292/SPS/10 modifiant l'arrêté de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 30 novembre 2010,
- l'arrêté n° 19-001 du président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan portant ouverture de l'enquête publique du SCoT,

- la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2017, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des modalités de la concertation en application de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,
- la délibération du Comité Syndical en date du 12 février 2019, relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de SCoT,
- la copie des annonces légales.

- les principaux textes régissant l'enquête publique,
- un registre d'enquête publique, sur lequel le public pourra consigner ses observations.
Consultation du dossier d'enquête publique : le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 337, 85303 Challans cedex (de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 du lundi au vendredi),
- sur le site internet de Challans Gais Communauté : www.challansgois.fr

rubrique : SCoT du Nord-Ouest Vendée et sur les sites internet des communautés de communes Océan Marais de Monts et Île de Noirmoutier,
- dans les deux autres lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, rue de la Préa-au-Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-Ile (de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi).

Communauté de communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts (lundi de 14 h 00 à 18 h 00 ; mardi, jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 ; vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Présentation des observations : le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé dans les lieux précités, ou les adresser par courrier à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête à l'adresse du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-scot@nordouestvendee.fr

Commission d'enquête : par décision n° E1900065/44 du 10 avril 2019, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
Son président : M. Jacky Rambaud, cadre EDF-GDF en retraite.
Ses membres titulaires :

- M. Claude Mathieu, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite,
- M. Rémi Abriol, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale.
En cas d'empêchement de M. Jacky Rambaud, la présidence de la commission sera assurée par M. Claude Mathieu, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite.

Accueil du public : le président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Lieux de permanences, adresses, dates et horaires :
Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 337, 85303 Challans cedex :

- lundi 17 juin 2019 : 8 h 45-12 h 30,
- mercredi 3 juillet 2019 : 8 h 45-12 h 30,
- vendredi 19 juillet 2019 : 13 h 45-17 h 30.

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, rue de la Préa-au-Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-Ile :

- jeudi 20 juin 2019 : 9 h 00-12 h 30,
- vendredi 5 juillet 2019 : 9 h 00-12 h 30,
- mercredi 17 juillet 2019 : 14 h 00-17 h 30.

Communauté de communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts :

- lundi 24 juin 2019 : 14 h 00-18 h 00,
- mercredi 10 juillet 2019 : 9 h 00-12 h 30,
- jeudi 18 juillet 2019 : 14 h 00-18 h 00.

Demande d'informations :
Les personnes responsables du SCoT auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont M. Serge Rondeau, président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, ou Mme Delphine Aquilo, chef de projet SCoT, Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 337, 85303 Challans cedex (tél. 02 51 93 56 73).

Suites de l'enquête publique : à l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis (et le cas échéant le mémoire en réponse du Syndicat Mixte) sera tenue à disposition du public pendant un an, au siège du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan et au siège des EPCL membres du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan. Ces documents seront également consultables sur le site internet de Challans Gais Communauté pendant un an.

Fait à Challans, le 15 mai 2019
Le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan
Serge RONDEAU.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Salon de la Mer XXL (toutes éditions), Maine-et-Loire, pôle formation (49, 79).

le vendredi 5 juillet 2019, à 17 h 00

au siège social, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :
Ordre du jour ordinaire :
1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2019.
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2019.
3. Rapport de l'Assemblée Générale de la coopérative CODOR par la COVAP.
4. Approbation des apports-fusion, de leur évaluation et de leur rémunération.
5. Affectation de l'excédent d'actif net.
6. Constatation de la réalisation définitive de l'opération de fusion.
7. Nomination de nouveaux administrateurs.
8. Pouvoirs en vue des formalités.
9. Tout associé peut assister à l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre associé ou par son conjoint.
Tout associé pourra également voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui sera adressé sur demande présentée à la société par lettre recommandée avec avis de réception six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

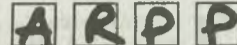
Régime matrimonial

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant ont entendu supprimer la clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers à cet aménagement de régime matrimonial s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

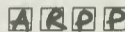
Pour insertion
Le Notaire.

Notre publication adhére à



dont elle suit les recommandations

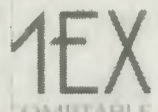
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal



INSTITUTION

le sous signataire priy-Les Clouzeaux, du constitué une société cléristiques suivan-

ponsabilité limitée. t Beauté Divine. t Église, 85430 Aubi-

pter de son immatri-

n d'un institut de s soins esthétiques, et du corps, mode- s soins de manucure, izage, ainsi que la lts de beauté et ac-

lie Caillaud, demeu- i, 85430 Aubigny. triculée au Registre s sociétés de La Ro-

s sociétés de La Ro-

2002.

Pour avis
Le Conseil d'administration.

Autres légales

ABSENCE

Par jugement en date du 11 juin 2019, le tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon a déclaré l'absence de M. Didier Marie Hascoet, né le 8 mars 1967 à Louvain (Belgique), n'ayant pas réapparu, ni donné de ses nouvelles depuis l'année 2002.

Le Procureur de la République.

CONSEIL D'AVOCATS

APPS

isations simplifiées
50 000 euros
Chetrelleign - Saligny LLEVIIGNY
La Roche-sur-Yon

CANTON SOCIAL

ès-verbal de l'AGE du nt décisions du prési- le capital social de la nté de 8 330 euros en linsi été porté de 30 euros. Les articles ont été modifiés en

l : capital social :

l : capital social :

u RCS de La Roche-

INSTITUTION

SSP en date à Mon- /8 juin 2019, il a été i présentant les caract :

le : Cyel Entreprise. t rue Joseph-Gaillard, fontaigu-Vendée. s activités de création et de cheminées, de tde fours divers, de fucement intérieur et de ctivités d'électricité et fce de tous produits et ec les activités énoné

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

ompter de la date de é la société au RCS. 30 euros.

c Jadeau, demeurant rcorde, Saint-Sulpice-Montrévert, gérant. la société au RCS de

Mail : contactjudiciaire@gtc-larochesurion.fr
Internet : www.infogreffe.fr
www.greffe-ic-larochesurion.fr
Tél. 02 51 37 67 05

Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

La Roche-sur-Yon
jardin-Franklin
Bazinières
ESUR-YON

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Examens

CAPA

Spécialité : jardinier paysagiste

Admis :
Auguin Lucien (AB)
Blanchard Steeven (AB)
Breaud Clément
Brochard Louis
Bulleau Emmanuel (AB)

Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par l'organisateur de l'examen.

Chevalier Jessy (AB)
Martin Jordan (AB)
Faux Loan (AB)
Fontaine Tom
Gallard Killian (AB)
Gauttier Benjamin
Grillot Lucas (B)
Grafton Damien Erwan (AB)
Graton Nathan (AB)
Hatcherian Jenny (AB)

Laidet Maxime (B)
Menanteau Nathanaël
Moreau Lucas (AB)
Remadnia Kyllian (B)
Renellau Clément (B)
Riquebourg Enzo (B)
Sorin Lise
Vinot Mathéo (B)